

Les sciences sociales au lycée, un enjeu démocratique

Les contenus et modalités d'enseignement sont le reflet des finalités confiées à l'école par chaque société. A l'heure où les citoyens sont plus que jamais demandeurs d'éléments d'explications sur les tenants et les aboutissants de la crise économique et financière, sur les débats relatifs aux inégalités, aux réformes de la protection sociale ou de la fiscalité, aux enjeux de la mondialisation et du développement durable, aux débats concernant la procréation, le mariage, la parentalité, les sciences sociales – économie, sociologie, science politique et anthropologie notamment - apparaissent comme un instrument privilégié de formation intellectuelle des élèves, leur permettant d'acquérir des savoirs, grilles d'analyse et postures intellectuelles réflexives essentiels pour se comporter en acteurs éclairés. **Notre société peut-elle se passer de citoyens mieux outillés, mieux informés et plus rationnels dans leur rapport aux débats démocratiques ?**

La réforme du lycée a instauré en classe de seconde l'obligation pour les lycéens de choisir deux « enseignements d'exploration », parmi lesquels doit figurer au moins un enseignement d' « économie » à choisir entre l'enseignement de Sciences Economiques et Sociales et un enseignement d'économie-gestion. L'enseignement de SES a été choisi par 85% des élèves cette année, ce qui confirme l'attractivité forte des sciences sociales au lycée depuis leur introduction il y a quarante ans. C'est une excellente chose qu'un plus grand nombre de lycéens ait accès à cette « troisième culture », aux côtés des humanités et des sciences de la nature. Il convient cependant de s'interroger sur les conditions déplorables de cette progression.

Les SES héritent du statut « d'enseignement d'exploration » mais, contrairement à d'autres enseignements qui partagent ce statut, l' « exploration » ne peut pas s'appuyer sur les acquis d'un enseignement obligatoire au collège ou en seconde. Cette spécificité n'est pourtant pas prise en compte. Avec un volume horaire réduit à 90 minutes par semaine en classe entière dans la plupart des établissements et un programme encore plus ambitieux que par le passé, la qualité de l'enseignement des SES en seconde connaît une dégradation sans précédent. En si peu de temps et dans ces conditions, l'acte pédagogique se réduit bien souvent à un survol, sans que les élèves ne puissent véritablement s'approprier les concepts, méthodes et raisonnements des différentes sciences sociales qu'ils découvrent.

Exclues du tronc commun de seconde, alors qu'elles sont absentes du collège et constituent la discipline centrale de la série ES (deuxième série du baccalauréat général en effectifs), les SES ont pourtant toute légitimité à être enseignées de façon obligatoire en seconde avec un horaire adapté à l'ambition des programmes, à la hauteur de la contribution de cet enseignement à la formation citoyenne des élèves. **C'est pourquoi nous demandons au Ministre de l'Education Nationale que les SES, plébiscitées par les lycéens, ne soient plus traitées comme un « enseignement d'exploration » parmi d'autres mais soient intégrées dans le tronc commun de la classe de seconde avec un horaire revalorisé, comprenant des dédoublements obligatoires, sans lesquels l'initiation aux démarches spécifiques des sciences sociales ne peut être sérieusement envisagée.**